

CCAS**CRUSEILLES**

C.C.A.S- ANNEE 2023

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article 107 de la loi « NOTRE » a modifié les dispositions des articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Ainsi, une note synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée aux budgets et aux comptes administratifs.

Bilan des dépenses de fonctionnement 2023

Les réalisations définitives 2023 s'élèvent à 15 945,34 € soit 96 % de réalisation par rapport aux crédits ouverts (16 524,01 €).

Les dépenses 2023 concernent principalement :

- La composition des colis de Noël (9 740 €)
- Les aides versées (772,04€)
- L'organisation du repas des Aînés (4 614 €)

Bilan des recettes de fonctionnement 2023

Les réalisations de 2023 s'élèvent à 17 014,35 € et sont légèrement supérieures aux prévisions (16 524,01 €).

Elles proviennent majoritairement de la subvention de fonctionnement versée par le budget de la Commune (10 000 €).

La seconde recette provient de la perception de dons au profit du CCAS (990,34 €).

BILAN GLOBAL

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 069,01 €.

Le CCAS ne dispose pas de biens en section d'investissement (terrains, matériel, remboursement d'emprunt...) c'est pourquoi les résultats d'investissement sont nuls.

Le compte de Gestion dressé par le Comptable Public fait état des mêmes réalisations en dépenses et en recettes.